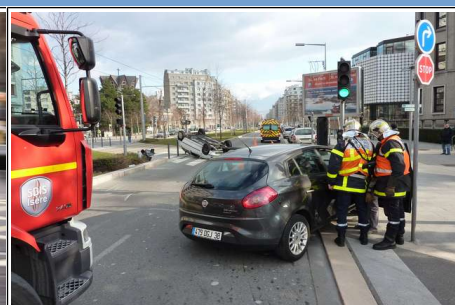




La sécurité routière en Isère

Présentation du Document Général d'Orientations 2016-2018

Dossier de presse



Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr
[@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)

SOMMAIRE

Le Document Général d'Orientations (DGO)

L'accidentologie en Isère

Analyse des enjeux

- Enjeu n°1 : les deux-roues motorisés
- Enjeu n°2 : les jeunes
- Enjeu n°3 : la vitesse
- Enjeu n°4 : l'alcool et les stupéfiants
- Enjeu n°5 : modes doux (piétons, cyclistes)
- Enjeu n°6 : les seniors

Le Document Général d'Orientations (DGO)

Le Conseil National de la Sécurité Routière (C.N.S.R.) a fixé l'objectif de ne pas dépasser le seuil de 2000 tués en 2020.

Chaque département doit donc contribuer à l'effort national de baisse des accidents et des victimes et se doter de divers plans de coordination des actions à mener.

Le Document Général d'Orientations est le document pluriannuel de référence pour programmer et mettre en œuvre la politique locale de sécurité routière dans le département de l'Isère.

Le DGO est un document de programmation et de communication.

Il sert de base à l'élaboration annuelle du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.).

La méthodologie du DGO :

➔ Objectifs :

Dans la continuité du précédent DGO 2010-2012, il a pour objectifs de :

- permettre à l'État, aux collectivités territoriales et aux assureurs du risque professionnel de mettre en commun leurs compétences en faveur d'une politique globale de sécurité routière ;
- fédérer l'ensemble des acteurs autour d'actions prioritaires définies par enjeu.

➔ Les enjeux :

Six enjeux ont été déterminés.

- 4 enjeux nationaux, les deux-roues motorisés, les jeunes de moins de 25 ans, la vitesse, l'alcool et stupéfiants ont été déterminés par le gouvernement en 2008.
- 2 enjeux locaux ont été retenus dans le précédent DGO et reconduits pour 2016-2018, à savoir : les modes doux (piétons et cyclistes) et les seniors.

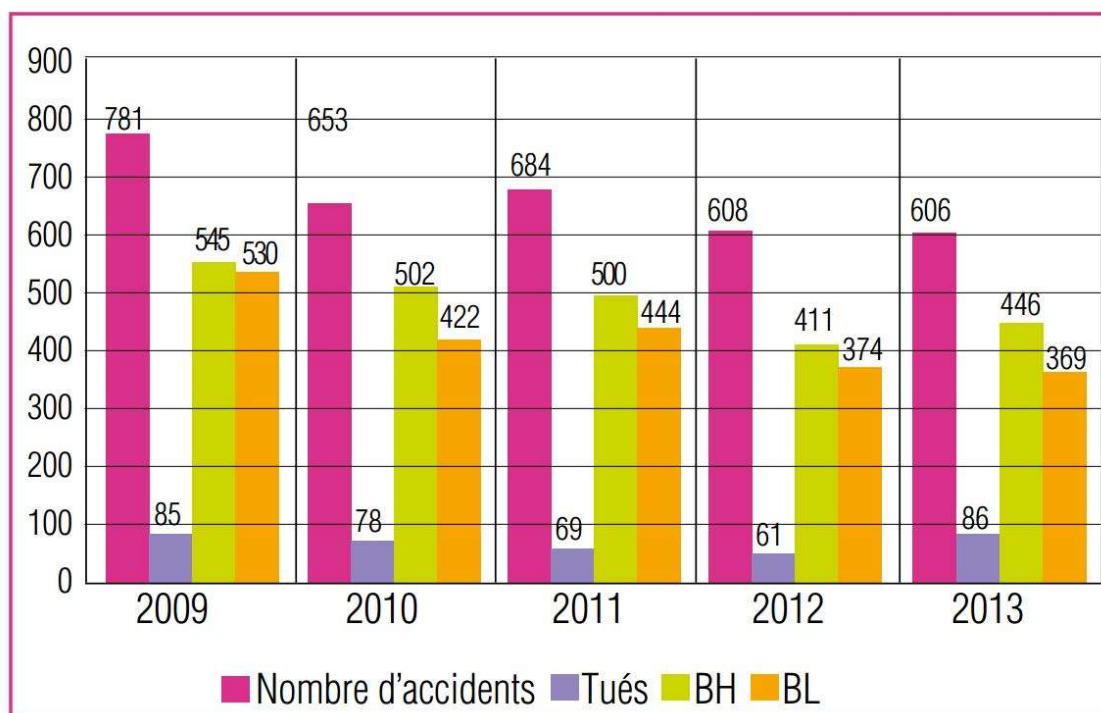
➔ La méthode :

Les étapes de l'élaboration du DGO ont été les suivantes :

- Étude du bilan du DGO 2010-2012
- Élaboration d'un document actualisé, avec les données d'accidentologie et les orientations d'actions à réaliser
- Validation du DGO 2016-2018.

L'accidentologie en Isère

Entre 2009 et 2013 :



Depuis le 1er janvier 2005, la définition des victimes d'accidents corporels a été harmonisée avec nos voisins européens :

- est recensée comme tuée la personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident de la route ;
- les victimes hospitalisées plus de 24 heures sont dénommées « blessés hospitalisés » (anciennement blessés graves) ;
- les victimes hospitalisées moins de 24 heures sont appelées « blessés non hospitalisés » (anciennement blessés légers).

Zoom sur le début de l'année 2016

	Du 1er janvier au 7 septembre 2016	Évolution par rapport à 2015 (même période de référence)
Nombre d'accidents	399	+ 0,76 % (396)
Nombre de tués	44	+15,79 % (38)
Nombre de blessés	554	+ 0,91 % (549)

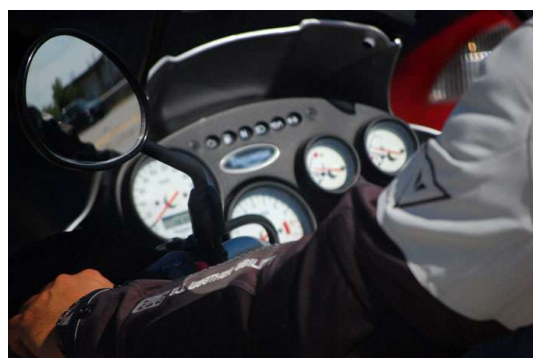
Analyse des enjeux

Enjeu n°1 : les deux-roues motorisés

Les deux-roues motorisés se caractérisent par une extrême vulnérabilité, par un fort pouvoir d'accélération et par des vitesses souvent élevées.

En Isère, sur la période 2009 à 2013, ils sont impliqués dans 31 % des accidents avec 21 % des tués et 30 % des blessés hospitalisés, alors qu'ils ne représentent que 2 % des véhicules circulant.

Les deux-roues motorisés comprennent les cyclomoteurs (véhicules d'une cylindrée inférieure à 50 cm³ qui ne peuvent réglementairement pas dépasser la vitesse de 45 km/h) et les motos.



Actions à mettre en place

- Développer le partenariat auprès des professionnels et des associations en travaillant à la poursuite du développement d'un partenariat préventif avec les structures professionnelles et associatives.
- Organiser la formation continue auprès des motards en prolongeant la formation initiale.
- Sensibiliser aux risques par des actions ciblées auprès des usagers des 2 roues motorisés par une sensibilisation plus large aux risques liés à cette pratique et prévenir les comportements accidentogènes en responsabilisant les nouveaux titulaires du permis moto.

Enjeu n°2 : les jeunes

Les jeunes constituent la catégorie d'usagers la plus exposée au risque routier.

- **Les jeunes de 0 à 14 ans** représentent 20 % de la population iséroise et sont impliqués dans 10 % des accidents corporels avec 3 % des tués et 7 % des blessés.
- **Les jeunes de 15 à 24 ans** représentent 13 % de la population iséroise et sont impliqués dans 27 % des accidents avec 25 % des tués et 31 % des blessés.

Actions à mettre en place :

→ Accentuer la prévention en renouvelant le discours auprès des jeunes :

- en intensifiant la prévention,
- en renforçant la prise en compte de l'éducation à la Sécurité Routière dans le milieu scolaire et dans le cadre des programmes scolaires,
- en aidant à l'accès au permis de conduire pour les jeunes en difficulté ou ne bénéficiant pas du continuum éducatif classique,
- en mettant l'accent sur des conduites et comportements à risque.



→ Prendre en compte la sur-vulnérabilité des très jeunes et de leurs modes de déplacement par le respect du code de la route pour les plus jeunes, en éclairant les partenaires et les usagers jeunes sur la réglementation relative aux 2 roues et par l'écoute des problématiques locales de sécurité routière.

→ Agir sur les conduites addictives auprès des jeunes grâce :

- à des engagements forts au regard de l'acte de conduite autour et à l'intérieur des lieux festifs.
- au développement d'actions de sensibilisation.
- à la lutte contre le sentiment d'impunité ressenti par certains.

Enjeu n°3 : la vitesse

En 2013, 37 % des accidents mortels sont dus à la perte de contrôle du véhicule avec pour principal facteur une vitesse excessive.

Actions à mettre en place :

- Sensibiliser et mieux contrôler l'ensemble des conducteurs en renforçant la cohérence des contrôles sur les différents axes et celle des limitations de vitesse.
- Diminuer les risques dans les déplacements professionnels en organisant le travail pour permettre de respecter le code de la route et en incitant les entreprises à moduler les horaires.
- Limiter la gravité des accidents par des comportements adaptés grâce à l'amélioration des équipements individuels et ceux liés à l'infrastructure, en réaffirmant la nécessité du respect du code de la route et en travaillant sur l'amélioration des comportements des usagers de la route.

Enjeu n°4 : l'alcool et les stupéfiants

On recense **401 accidents avec alcool** et **168 avec stupéfiants** au cours des 5 années de référence. Dans 70 des accidents, alcool et stupéfiants sont associés.

Les accidents avec alcool se produisent surtout la nuit (61 %), hors agglomération (61 %) et en fin de semaine (59 %), avec une gravité très élevée plus de deux fois supérieure à celle du total des accidents corporels du département.

En Isère, 26 % des tués et 14 % des blessés hospitalisés étaient alcoolisés.

Actions à mettre en place :

- Informer et sensibiliser en rappelant les règles afin de lutter contre les idées reçues sur les produits psychoactifs, la façon de les éliminer et la résistance à leurs effets
- Former les acteurs et les formateurs de la sécurité routière pour qu'ils puissent mieux responsabiliser les participants à leurs formations
- Mieux dépister et contrôler tous les conducteurs à la fois en renforçant la cohérence des contrôles et à la fois pour faire comprendre le pourquoi des règles.



Enjeu n°5 : modes doux (piétons, cyclistes)

Le piéton est un usager particulièrement vulnérable, au comportement parfois imprévisible et qui peut se déplacer très lentement (jeune enfant, personne âgée, personne à mobilité réduite...).

En Isère, **12 % des tués sont des piétons**, parmi lesquels 46 % appartiennent à la tranche d'âge 25-59 ans et 35 % à la tranche d'âge 60-80 ans et plus.

Le cycliste

On note une proportion plus forte de cyclistes tués en Isère que sur l'ensemble du territoire métropolitain soit 9 % contre 3,7 %.

Ces chiffres sont à relativiser au regard de la part modale des déplacements cyclistes plus importants en Isère.

60 % des cyclistes tués sont dans la tranche d'âge 25-59 ans et dans des accidents en agglomération pour 73 %.

L'observatoire de l'agglomération grenobloise fait ressortir les éléments suivants sur la période d'étude :

- 90 % des accidents de cyclistes se produisent en intersections (notamment lors de tourne-à-gauche ou tourne-à-droite) ou lors de manœuvres d'insertion.
- une faible perception générale des cyclistes.
- un faible respect pour les cyclistes des priorités piétonnes.

Actions à mettre en place :

- Piétons et cyclistes, voir et être vu de tous les usagers de la route motorisés ou non.
- Motiver les cyclistes au respect du code de la route en leur en rappelant les règles.



Enjeu n°6 : les seniors

Les seniors sont à l'âge où peuvent survenir des altérations physiologiques : modification de l'acuité visuelle, baisse de l'audition, perte de motricité ou diminution des réflexes. Ces changements modifient progressivement leur aptitude à la conduite.

Les accidents impliquant des seniors sont souvent plus graves du fait de leur fragilité et les séquelles perdurent beaucoup plus longtemps.

En Isère, 57% des accidents avec des seniors se produisent en agglomération.

Les seniors représentent 16 % de la population iséroise et sont impliqués dans 13 % des accidents avec **20 % des tués dans le département.**

Actions à mettre en place :

- Améliorer la sécurité des déplacements des seniors en améliorant la prise de conscience de leurs limites dans l'acte de conduire au-delà d'un certain âge et en maintenant un niveau de connaissance théorique et pratique en matière de conduite.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES